

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation : 22/01/2021 Séance du : 28/01/2021 Date d'affichage : 03/02/2021
Conseillers élus : 10 Présents : 10 Votants : 10

L'an deux mil vingt et un et le vingt-huit du mois de janvier, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, à dix-neuf heures, sous la présidence de M. Gilles LAMETAIRIE, Maire.

Étaient présents : Gilles LAMETAIRIE, Olivier LORNE, Bruno LACORNE, Christian BALIGAND, Marie-Dominique DELORME, Nicolas GUILLAUME, Lucie MORAILLON, Bastien ROUX, Catherine FASSEUR, Pierre LIONET.

A été désigné secrétaire de séance : Nicolas GUILLAUME

M. le Maire ayant donné lecture du compte rendu de la séance du 17 décembre 2020, aucune observation n'ayant été formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

ADRESSAGE DES VOIES COMMUNALE MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE LANCEMENT

M. le Maire rappelle que lors du précédent Conseil municipal il avait été décidé la mise en place de l'adressage des voies communales et en particulier leur dénomination et numérotation.

A l'occasion de l'exécution de cette décision, il est apparu nécessaire d'apporter des précisions sur 3 libellés énumérés dans la délibération n° 2020-42 A.

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DECIDE de modifier la délibération n° 2020-42 A en date du 18 décembre 2020 se rapportant à l'adressage des voies communales de la manière suivante :

Anciens libellés	Nouveaux libellés
Route de Bourgogne	Rue de Bourgogne
Impasse du Paquier	Impasse des Gros Vernes
Chemin de la Mure	Chemin de la Mur

Le reste des libellés de la délibération susmentionnée est sans changement.

ADRESSAGE – MISE EN ŒUVRE

M. le Maire indique que la mise en œuvre de l'adressage va nécessiter la commande de panneaux et de plaques de rues et des habitations auprès de l'entreprise La Rochetaillée de Sarras (07), qui a été retenue par la Communauté de commune après un appel d'offres.

La pose des panneaux et des plaques est prévue au printemps. Un courrier sera adressé aux habitants dans les prochaines semaines pour les informer de leur nouvelle adresse et des démarches à faire auprès des différentes administrations.

M. le Maire présente le devis de l'entreprise susmentionnée pour l'acquisition des panneaux et des plaques de rues pour un montant de 4 775 € HT.

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- AUTORISE M. le Maire à signer le devis de l'entreprise La Rochetaillée de Sarras (07) pour un montant de 4 775 € en vue de l'acquisition des panneaux et des plaques de rues dans le cadre de la mise en œuvre de l'adressage sur la Commune.

QUESTIONS DIVERSES

- Projet de rénovation de la salle communale

Afin d'avancer sur le projet de rénovation de la salle communale, il est décidé que M. le Maire demandera des devis à 3 entreprises pour procéder au remplacement des huisseries et à 3 entreprises pour repeindre les locaux.

- Communication

M. le Maire informe que le nom de domaine « bourgvilain.fr » vient d'être récupéré par la Communauté de communes. Le site de la commune est actuellement en construction.

Le numéro d'hiver de la lettre d'information de Bourgvilain vient d'être achevé par la commission communication. Il sera distribué dans les boîtes aux lettres ce samedi 30 janvier avec la lettre du SIRTOM et le dépliant d'information de l'union commerciale de Tramayes.

Par ailleurs il est décidé de ne pas donner suite, pour le moment, à la mise en place d'une application mobile développant des informations sur la Commune. Il conviendra en effet dans un premier temps de faire vivre le site internet quand il sera ouvert.

- Toiture du lavoir de Montval

Il convient de changer environ 400 tuiles de la toiture du lavoir de Montval ainsi qu'un ou 2 chevrons.

Consulté, M. David DUMONT couvreur à La Chapelle du Mont de France, propose des tuiles d'occasion à 0,40 € l'unité.

Le Conseil municipal donne un avis favorable pour cet achat et organisera au printemps une journée de bénévolat pour la pose des dites tuiles.

- Demande de subvention

L'association « Compagnie du 13/10 » de Saint-Point vient d'adresser en mairie une demande de subvention pour l'aider dans ses actions artistiques.

Le Conseil municipal, entendu les explications de M. le Maire et après en avoir délibéré à la majorité : 8 voix contre ; 2 voix pour (Lucie MORAILLON et Nicolas GUILLAUME) :

- REJETTE la demande de subvention de l'association « Compagnie du 13/10 » de Saint-Point.

- Acquisition de panneaux d'affichage pour l'information de la population

M. le Maire informe le Conseil, qu'un professeur du Lycée Cassin propose de faire fabriquer par ses élèves, dans le cadre de leurs études techniques, des panneaux d'information en bois pour un coût raisonnable.

Il conviendrait dans un premier temps de prévoir un panneau au centre bourg et un pour les Vignes.

L'idée paraît intéressante et le Conseil municipal décide de poursuivre les contacts.

- Marché des producteurs

M. le Maire fait le point sur l'avancée du dossier.

Il précise qu'un maraicher de Montmelard est intéressé pour venir. Il pourrait également vendre du pain de très bonne qualité.

Le jeudi serait être retenu comme jour de tenue du marché.

Les contacts se poursuivent pour des stands de vente de viande et de fromage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Prochaine séance du Conseil municipal, le 11 mars 2021 à 19h00.